Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 5

PDF erstellt am: **03.06.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59e année | Mai | No 5

## Pour un droit foncier moderne

Par *Jean Möri*

Le peuple suisse aura donc à se prononcer le 2 juillet sur l'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse sur l'aménagement du territoire et un droit foncier moderne.

Ce n'est pas la première fois que la *Revue* traite de ces problèmes importants. Dans le numéro d'octobre 1965, paraissait en effet l'excellente étude de M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat de Vaud, sous le titre «L'aménagement du territoire». En novembre de la même année, M. Karl Huber exposait avec clarté le problème connexe de «La politique suisse en matière de logements». Enfin, en janvier 1967, nous reproduisions intégralement l'exposé très fouillé du collègue Georges Diacon, vice-président de l'USS, présenté au congrès de Lucerne en octobre de l'année dernière et qui traitait des mêmes problèmes vitaux.

Mais il n'est pas superflu de consacrer encore deux articles à notre initiative qui tend à fournir les moyens légaux aux pouvoirs publics de faire face de façon pratique aux multiples problèmes posés par l'évolution rapide et la multiplication constante de l'espèce humaine.

Commençons par reproduire le texte intégral de cette initiative, dont le Conseil fédéral a constaté l'aboutissement le 1er août 1963 et sur laquelle le peuple suisse se prononcera le 2 juillet:

Art. 31 sexies

1. La Confédération prend, avec le concours des cantons, des mesures pour empêcher une hausse injustifiée des prix des immeubles, pour prévenir la pénurie de logements et pour favoriser l'aménagement du territoire sur le plan national, régional et local, dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie du pays.
2. Pour atteindre ces buts, la Confédération et les cantons peuvent exercer un droit de préemption en cas de vente d'immeubles entre particuliers, ainsi qu'exproprier des immeubles moyennant indemnité.
3. La loi, qui devra être édictée dans les trois ans dès l'adoption du présent article, réglera les détails.

Rappelons également que cette initiative, appuyée par 113 152 signatures, a été déposée à la Chancellerie fédérale le 10 juillet 1963